



DESCRIPTION ET CONTEXTE SPÉCIFIQUE

DU PARCOURS DE VIE

« PERSONNE VIEILLISSANTE »

Les avancées aux niveaux médical et social ont contribué à l'augmentation de l'espérance de vie des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED). De fait, la population de personnes vieillissantes présentant une DI ou un TED est considérée comme une clientèle émergente que le réseau de la santé et des services sociaux doit maintenant prendre en considération. Cette nouvelle réalité démographique implique l'adaptation et le déploiement de nouveaux services afin qu'ils répondent aux besoins de ces aînés, de leur famille et de leurs proches.

Il est difficile de définir précisément l'âge à partir duquel débute le processus de vieillissement puisqu'il repose sur une multitude de facteurs. La nature du diagnostic, les conditions de vie, l'hygiène, l'alimentation, la sédentarité ou les problèmes de santé physique sont autant d'éléments contribuant à accélérer ou non le rythme de vieillissement.

Ainsi, certaines personnes ont un vieillissement prématuré ou encore présentent des facteurs de risque qui ont un impact sur la santé et l'espérance de vie. Parmi ceux-ci, les personnes ayant un syndrome de Down, une déficience intellectuelle sévère ou un poly-handicap ont souvent une espérance de vie plus courte. Pour les personnes vivant avec un TED, les connaissances actuelles nous permettent de croire que le vieillissement s'apparente à celui de la population en général.

L'objectif ultime durant ce parcours de vie est d'assurer une qualité de vie à la personne en fonction de ses valeurs, goûts et compétences, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

ENJEUX ASSOCIÉS À CE PARCOURS DE VIE

Le processus de vieillissement apporte son lot de changements dans la vie de tout individu et prend beaucoup d'importance chez les personnes qui présentent une DI ou un TED. Lors du vieillissement, les réponses aux besoins peuvent devenir plus complexes. Il suffit de mentionner les pertes et les deuils qui surviennent durant cette période de vie pour comprendre la vulnérabilité particulière qui se présente dans ce parcours.

Pour les personnes présentant une DI ou un TED, il est souvent difficile de dépister les problèmes de santé physique et mentale et d'établir des diagnostics. Cette situation découle principalement de leurs difficultés sur le plan de la communication. Aussi, les symptômes, les pertes physiques, motrices, sensorielles et cognitives peuvent se présenter de façon atypique selon le diagnostic de la personne et entraîner des pertes sur le plan de l'autonomie.

De plus, les personnes présentant une DI ou un TED ont souvent un réseau social restreint. De surcroît, l'avancée en âge, associée à la diminution des capacités, occasionne souvent un plus grand isolement. Cette étape de la vie est donc marquée par l'effritement du réseau personnel, social et familial.



Il importe également de mentionner que lors de ce parcours de vie, on assiste à un double vieillissement : celui de la personne, mais aussi celui de ses parents et de ses proches. Cette réalité produit un impact considérable sur les besoins en matière d'hébergement, qu'il faut désormais prendre en considération pour cette clientèle.

Sur un autre plan, les personnes vivant avec une DI ou un TED principalement, celles en perte d'autonomie, sont plus susceptibles d'être victimes de différentes formes d'abus. Dès lors, une vigilance particulière s'impose afin de faire respecter leurs droits et de prévenir toute forme de négligence ou de maltraitance. Il va sans dire que l'isolement social devient ici un facteur de risque sur lequel les interventions doivent porter.

Chez les personnes vieillissantes, l'isolement social est accentué du fait qu'à partir de la retraite il existe encore très peu de services et d'activités de loisirs adaptés répondant aux besoins de cette catégorie de population. Or, ces personnes expriment le besoin, comme toutes les autres personnes vieillissantes, de participer à des activités valorisantes leur permettant de rompre l'isolement et de se réaliser pleinement. Ainsi, des actions collectives doivent être menées afin de maintenir les liens d'appartenance et permettre une inclusion optimale dans la communauté.

Enfin, le vieillissement des personnes vivant avec une DI ou un TED étant un phénomène assez récent, les professionnels disposent de moins d'expérience clinique et d'instruments d'évaluation appropriés. C'est pourquoi des travaux de recherche sont nécessaires afin d'approfondir nos connaissances et soutenir nos interventions auprès de cette clientèle.

SERVICES SPÉCIALISÉS D'ADAPTATION ET DE RÉADAPTATION À LA PERSONNE

Les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne sont orientés de façon à répondre aux différents besoins des personnes vieillissantes. Ils se concrétisent par des interventions, du soutien et de l'accompagnement dans une variété de sphères où l'expertise de l'intervenant est mise à contribution.

La transmission d'informations et la sensibilisation relatives au processus de vieillissement, la santé et le bien-être, la prévention des abus, la participation sociale par des activités valorisantes ou de loisirs font partie des interventions s'adressant aux personnes vieillissantes.

Les services spécialisés offerts au parcours de vie « Personne vieillissante » s'articulent et se déploient de façon complémentaire à l'offre de services aux familles et aux proches et à l'offre de services aux partenaires.

Domaines d'intervention :

Les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne, déployés au parcours de vie « Personne vieillissante », couvrent huit domaines d'intervention :

- la santé physique et mentale;
- l'autonomie;
- l'autodétermination;
- le développement et le maintien du réseau



- personnel et social;
- la prévention des abus;
- le projet de vie (comprenant le travail, les activités valorisantes et les loisirs);
- les alternatives résidentielles;
- la planification de l'avenir.

dignité et des droits à travers les pertes et les deuils vécus par la personne;

- offrir de l'information et un soutien quant aux dispositions légales et administratives (consentement aux soins, régimes de protection, mandat d'inaptitude, testament, etc.);
- développer des attitudes et des habiletés à détecter les situations à risques et des comportements permettant de se protéger.

Objectifs d'intervention :

Pour la personne vieillissante, les services spécialisés d'adaptation et de réadaptation à la personne visent à :

- offrir de l'information sur le vieillissement, la prévention et le dépistage des problèmes de santé;
- offrir, en collaboration avec les partenaires, un soutien pour la préparation aux visites médicales et aux examens qui en découlent;
- offrir du soutien lors des situations de pertes, de deuils et de préparation à la fin de vie;
- planifier des transitions harmonieuses entre les différents contextes et milieux de vie;
- favoriser le développement et la consolidation du réseau personnel et social;
- orienter vers des services de maintien à domicile lorsque requis ou, selon le contexte, vers des alternatives résidentielles;
- favoriser l'adaptation des activités socio-professionnelles et des activités valorisantes en fonction des réalités individuelles;
- s'assurer du maintien et du respect de la

Étapes du processus clinique:

Pour assurer ces services, l'équipe du Pavillon du Parc :

- fait une évaluation de la personne, analyse et identifie ses besoins;
- participe à l'élaboration du plan de services individualisés (PSI) conjointement avec les partenaires concernés;
- élabore un plan d'intervention (PI) conjointement avec la personne ou son représentant;
- dispense les interventions sur la base d'épisodes de services;
- détermine la pertinence de poursuivre les interventions;
- s'assure d'une transition harmonieuse lorsqu'il y a fin de l'épisode de services.

Finalement, l'équipe du Pavillon du Parc contribue activement à la réalisation de travaux de recherche et d'évaluation visant l'amélioration continue de la qualité des programmes d'intervention.



Avançons pas à pas vers une société plus inclusive!

124, rue Lois, Gatineau (Québec) J8Y 3R7 tél. : 819 770-1022

www.pavillonduparc.qc.ca